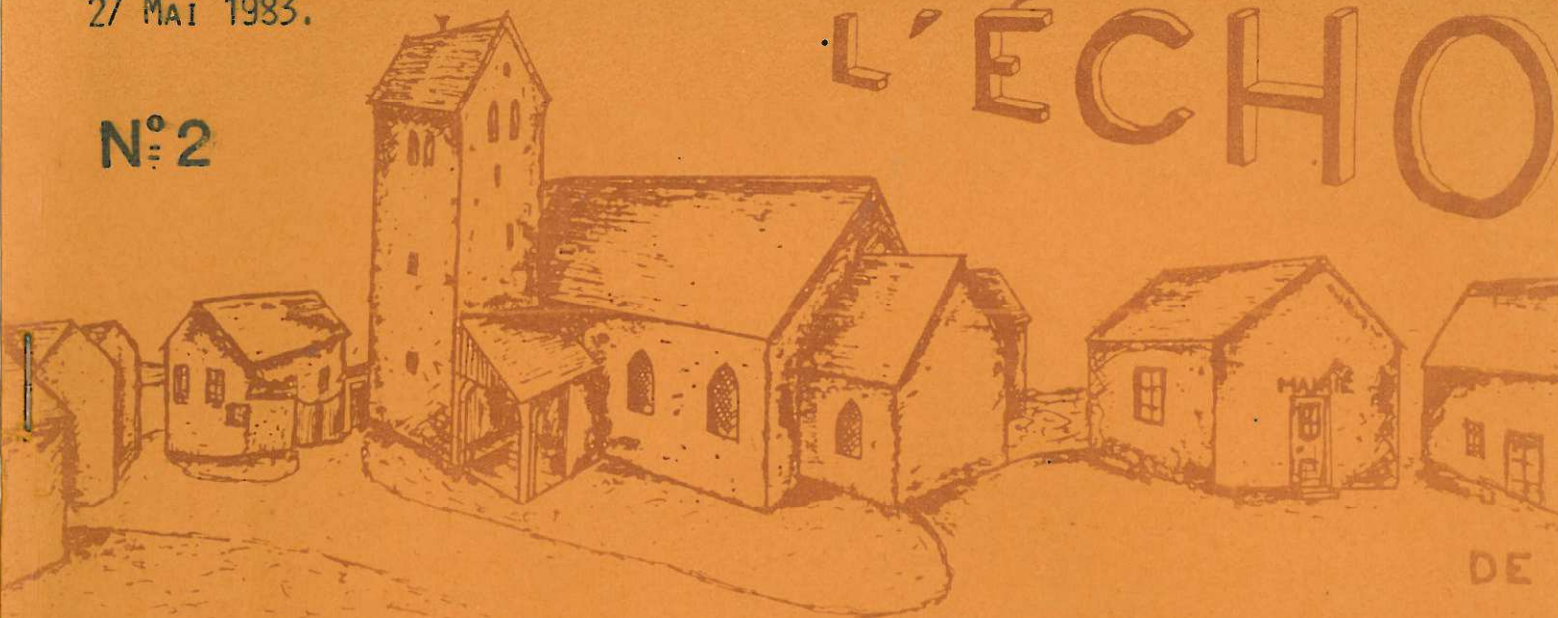


27 MAI 1983.

N°2

L'ÉCHO



CETTE FIN DE SEMAINE,

C'EST LA FÊTE AU VILLAGE.

DES SAMEDI SOIR

seront ouverts pour
le bon plaisir de chacun :

- Chamboule-tout,
- Casse-bouteilles,
- Boule-Tir etc...

A PARTIR DE 21 H

- L'orchestre "MOUSTIC" animera le Bal populaire.

DIMANCHE APRES-MIDI

- La Fête reprendra.

- Le petit train accueillera les enfants pour faire d'agréables balades.
- Les amateurs de vélos ne seront pas déçus par la course cycliste avec 80 coureurs toutes catégories au Départ.

POUR TERMINER LA SOIRÉE

- Bal populaire avec "MOUSTIC".

&.&.&.&.&.&.&.&.&.

Conseil Municipal

2

- Commissions Impôts Directs.

Proposition des Membres cités ci-dessous à la Préfecture.

TITULAIRES

SUPPLEANTS

BATI - NON BATI

- M. TROCHERIE Gabriel
- M. BROSSARD Maurice
- M. BELLESSORT Gérard

- M. CHEVALLIER Claude
- M. TRETON Roland
- M. PROVOST Jacky

TAXE D'HABITATION

- M. COUILLAUT Raymond
- M. MAREC René
- M. BOUCHEZ Jean-Louis
- M. BOISTARD Daniel
- M. ASSELIN Noël
- M. THEROUX Alain
- M. GENTIL Gérard

- M. JULIEN Denis
- M. DRAGON Michel
- M. DURAND Gérard
- M. LAMARE Gilles
- Mme LEGENDRE Claudine
- Mme STUMPF Jacqueline
- Mme RIVIERE Clantal

TAXE PROFESSIONNELLE

- M. BREUX Gérard

- M. RIVIERE Guy

HORS-COMMUNE

- M. DAVOUST Fernand

- M. VAILLANT Lucien

&.&.&.&.&

Commissions

-Comité des Fêtes :

- Mme COUILLAUT Monique
- M. JULIEN Denis

-Anciens Combattants :

- M. BROSSARD Maurice
- M. HUET Jacky

-Association "MAINE - NORMANDIE" :

- M. GENTIL Gérard
- M. DRAGON Michel

-Bâtiments Communaux - Voirie :

- M. HUET Jacky
- M. BOISTARD Daniel

-S I V O M :

- M. GOSSET Gilbert remplace
- M. JULIEN qui devient suppléant
- M. DE BOISDEFFRE Jean-Marie reste délégué.

&.&.&.&.&.&.&

Projet

4

BLOC SANITAIRE

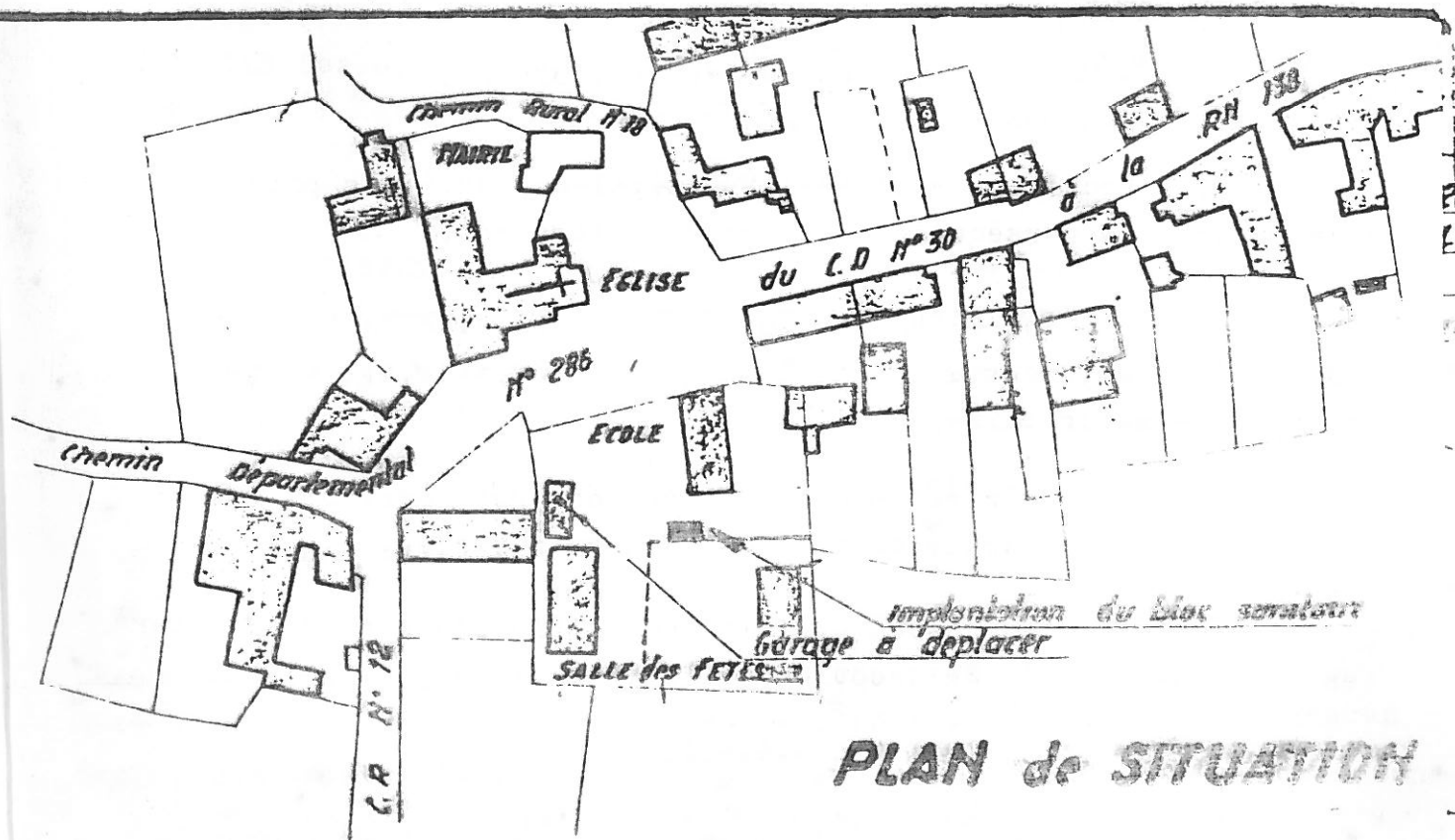
- Descriptif global :

- 3 cuvettes d'utilité scolaire pouvant être utilisées par les usagers de la Salle Communale.
- 1 cuvette indépendante pour le public.
- Construction en parpaing sur vide sanitaire, enduite à la chaux grattée en respectant le cadre.
- Couverture tuiles plates (de récupération sur ex.WC).
- Intérieur faïence sur enduit à environ 1,50 m.

Le projet sera subventionné à 50 % par l'Education Nationale.

Appel d'offre auprès de :

- ATHENA
- DONA CONSTRUCTION
- LE CLAIR LOGIS
- MERCIER
- SYLVESTRE & JOUVIN
- DEVILETTE CHISSADON.



Cantine

La cantine de BERUS est desservie par la Ville d'Alençon et son fonctionnement est sous la responsabilité de Madame TOUCHARD.

Les repas conservés dans des barquettes sont réchauffés dans un four "micro-ondes" pour garder toute leur saveur. Les appareillages de stockage et de réchauffe sont loués.

Chaque repas est facturé II F 90 par la Ville d'Alençon.

TARIFS DES REPAS :

- 10,50 F (participation aide sociale 1,40 F).

Pour les non imposables,

- 8,50 F (1er enfant)

- 8,00 F (2ème enfant)

- 8,00 F (enfants de chômeurs).

Ces tarifs ne seront entérinés qu'après accord de l'aide sociale qui assure le complément financier.

Ecole

Lors de la réunion du 09 Mai, certains parents d'élèves ont exposé à la municipalité leurs problèmes et ont souhaité pour des raisons pratiques et de sécurité :

- Modification du périmètre scolaire,
- Subvention.

A cette requête, le Conseil Municipal a étudié ces possibilités et a mesuré les conséquences qui en découleraient.

Etant donné que BERUS est doté d'une école avec cantine et possibilité de garderie (de 8H à 9H - 16H30 à 18H) ; il a été décidé par un vote majoritaire que :

- Le périmètre scolaire ne sera pas modifié,
- qu'aucune subvention ne sera accordée.

Il appartient à chacun de faire son libre choix et d'accepter les conséquences qui en découlent.

Combien gagnent vos élus locaux

Les élus locaux touchent-ils un salaire du fait de leur mandat ?



Les fonctions d'élu local sont gratuites et ne donnent donc pas lieu à rémunération.

Il existe cependant des dédommagements :

- Les frais de mission et de bureau qui peuvent être remboursés à tous les conseillers municipaux, en fonction des frais réellement engagés. Par ailleurs, la commune est légalement tenue d'indemniser les élus victimes d'accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions.

- Les indemnités de fonction qui ne sont versées qu'aux maires et aux adjoints (et éventuellement aux autres conseillers municipaux dans les villes de plus de cent vingt mille habitants). Ces indemnités ne sont en aucun cas assimilables à un salaire et ne sont donc ni imposables (sauf à Paris), ni assujetties aux cotisations sociales. Leur montant maxima est déterminé automatiquement par rapport aux traitements des fonctionnaires. Ainsi, au 1^{er} janvier 1983, ces indemnités s'élèvent mensuellement à :

Population	Maire	Adjoint
Moins de 501 habitants.....	1 128 F	564 F
De 501 à 1 000 habitants ..	1 409 F	705 F
De 1 001 à 2 000 habitants ..	2 114 F	1 057 F
De 2 001 à 3 000 habitants ..	3 307 F	1 654 F
De 3 001 à 5 000 habitants ..	3 890 F	1 750 F
De 5 001 à 9 000 habitants ..	4 882 F	1 953 F
De 9 001 à 15 000 habitants ..	5 472 F	2 183 F
De 15 001 à 30 000 habitants ..	6 227 F	2 491 F
De 30 001 à 50 000 habitants ..	7 203 F	2 881 F
De 50 001 à 80 000 habitants ..	7 775 F	3 110 F
De 80 001 à 120 000 habitants ..	8 567 F	3 427 F
De 120 001 à 150 000 habitants ..	9 525 F	3 810 F
Au-delà de 150 000 habitants ..	10 943 F	4 377 F

Les indemnités sont versées trimestriellement aux intéressés.

- M. GOSSET Gilbert, Maire reçoit 1.128 F/Mois (maximum de l'indemnité).
- M. JULIEN Denis, 1er Adj. reçoit 564 F/Mois (maximum de l'indemnité).
- M. TROCHERIE Gabriel, 2e Adj. reçoit 282 F/Mois (50 % de l'indemnité).

SUBVENTIONS VERSEES A CHAQUE ASSOCIATION

- Harmonie "MAINE-NORMANDIE"..... 2 200 F
(gymnastique-musique)
- Comité des Fêtes 2 000 F
(dont 550 F au Club des Anciens)
- Anciens Combattants 1 300 F
- Aide Sociale 1 000 F

Chaque association bénéficie des locaux chauffés et éclairés. Ils doivent être rendus en bon ordre après chaque utilisation comme chacun désire les trouver !.

Comite des Fêtes

Le 08 Avril 1983 un nouveau comité des Fêtes a pris naissance et se compose comme suit :

BUREAU + C.M.

- M. HUET Jacky -
- ✗ M. CHEVALLIER Claude -
- Mme LEGENDRE Claudine -
- Mme BUCHARD Jacqueline -
- M. LECONTE Pierre -
- ✗ M. CHARPENTIER André -

Président
Vice Président
Secrétaire
Secrétaire adjoint
Trésorier
Trésorier adjoint.

MEMBRES ACTIFS

- M. LIEDOT Jean-François ✗
- Mme CHARPENTIER Thérèse -
- M. LEROUX Marcel -
- Mme LEROUX Marie-Thérèse -
- M. GONSARD Bruno -
- Mme TROCHERIE Gabriel -
- ✗ M. COUILLAUT Raymond -
- Mme TOUCHARD Jacqueline -
- M. BROUCA Robert ✗
- ✗ M. PROCOLAM Edouard -
- M. LAMARE Gilles -

MEMBRES CONSEILLERS ACTIFS

- ✗ M. GOSSET Gilbert -
- ✗ M. JULIEN Denis -
- ✗ M. TROCHERIE Gabriel -
- Mme COUILLAUT Monique -
- ✗ M. BROSSARD Maurice -
- M. BOISTARD Daniel -
- ✗ M. DRAGON Michel -
- ✗ M. THEROUX Alain -
- M. GENTIL Gérard -
- M. DE BOISDEFFRE Jean -
- DARLOT -

La municipalité souhaite longue vie à ce comité.

Repas des Anciens 1983

- 46 Personnes
- Bilan : Déficit 960 F.

&.&.&.&.&.&.&

Association " Maine - Normandie "



Fondée en Janvier 1976 par M. ASSELIN Noël ; l'association compte deux activités principales :

- LA MUSIQUE - LA GYMNASTIQUE.

La musique est divisée en 2 centres de formation :

- l'un à Bérus qui compte 45 élèves dont 14 enfants de la Commune,
- l'autre à Ancinnes avec 48 élèves.

L'enseignement est assuré par cinq professeurs, dont un directeur à temps plein (création d'un emploi) ; ce qui représente une masse salariale mensuelle avoisinant le million de centimes.

Toute cette animation nécessite un budget global annuel de 130 000 F financé par les cours et subvention ministérielle.

- Le solfège est enseigné par groupe de 15 enfants maximum.
- Les cours d'instruments sont individuels.
- L'association possède plus de 30 000 F de matériel (2 pianos I orgue - sonorisation).

L'animation ayant pris une telle ampleur, le Ministère de la Culture a versé 38 130 F de subventions (soit près de 4 millions de centimes).

L'école de musique est ouverte aux enfants du canton qui par leurs cotisations permettent à 14 enfants de Bérus de bénéficier d'une telle culture.

L'association organise concerts et bals dont le fruit est utilisé pour l'achat de matériel.

Depuis sa création, l'école de musique est sortie de son cadre campagnard ; elle a su exprimer sa culture puisque en 1982

Jean-Marie TROCHERIE, Nathalie CHARPENTIER ont remporté une coupe avec ruban d'honneur aux Championnats de France à Isigny ; poursuivant leur ascension aux Championnats d'Europe à Rotterdam.

Cette année encore nouveaux succès de :

- Jean-Marie TROCHERIE
- Nathalie CHARPENTIER
- Géraldine BATONNIER
- Frank AUBERT

qui viennent de remporter le concours aux Championnats de France avec coupe et sont sélectionnés aux Championnats d'Europe.

TARIF DES COURS

- Solfège 121 F pour 11 cours collectifs.
- Instruments 308 F pour 11 cours individuels.
- Solfège gratuit pour les non imposables (Bérus uniquement).

L'association informe qu'il est possible de louer :

- Sono 50 F par week end
- Micro 10 F " "
- Platine 20 F " "

S'adresser M. ASSELIN Noël "La Palestine"



Un peu d'histoire locale



La guillotine à Bérus

Bérus, petite commune de la Sarthe, à 8 kilomètres d'Alençon a connu une double exécution capitale le 24 mai 1842 dans une ambiance de kermesse.

Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1841 la cloche de Bérus sonnait le tocsin. La population se portait en hâte au hameau de la Motte à 700 mètres environ au sud du bourg.

La maison du nommé Gaïne Michel était en flamme et ce vieux garçon un peu bizarre et fortuné venait d'être assassiné sauvagement après une lutte féroce. Il gisait étrangement sur son lit et son sang avait jailli partout dans la pièce et jusqu'au plafond.

Il passait pour avoir des fréquentations louches. Ses assassins furent connus et arrêtés en quelques jours. Il s'agissait de Drans Léonard, Chambrier, Garnier, Louvard, Belland.

Au début de mars 1842 la cour d'assises les jugeait devant une foule considérable. Drans et Chambrier étaient condamnés à la peine de mort, Louvard et Belland à vingt ans de travaux forcés avec exposition. Quant à Garnier, il s'en tirait seulement avec une semonce du président demeurée historique.

La cour avait ordonné que l'exécution et l'exposition aient lieu à Bérus, telle était la législation de l'époque.

Elles furent fixées au 24 mai 1842 et l'événement eut dans la région un retentissement considérable. L'échaffaud avait été dressé non loin de la maison du mal-

heureux Gaïne sur une hauteur dominant le hameau, d'où la vue portait jusqu'à Alençon.

Vers cinq heures du matin cinquante hommes de la garnison d'Alençon partirent pour le lieu du supplice.

A 8 heures Louvard et Belland étaient exposés à la vue du public. Les deux condamnés à mort arrivèrent du Mans vers 11 heures. La voiture qui les transportait était escortée par la gendarmerie et par un détachement de cuirassiers. Le convoi fit halte au lieu-dit Grouaslard, chez le maire Jacques Morineau, dans la grange duquel ils reçurent leur dernière toilette...

Selon le journal d'Alençon de l'époque et de mémoire d'homme plus de 10 000 personnes étaient accourues de très loin pour assister à ce triste spectacle ! Une ambiance de fête et de kermesse régnait dans tout le coin où s'étaient installés forains, buvettes, jeux divers...

Le temps était beau et sur la route voisine, Garnier, le grâcié, vendait à boire aux passants !

Tous les arbres autour du lieu d'exécution étaient garnis de grappes de jeunes, dont beaucoup paraissent dégringolés de frayeur à la vue de la première exécution, lorsque le couperet tout sanglant remonta... Certains spectateurs durent en garder quelques dommages et souvenir !

Ce lieu de Bérus porte depuis le nom gentil de « Pâtis de la guillotine » et l'on y montrait encore vers 1905, sous les ajoncs et les ronces, les deux pierres du supplice. Elles ont disparu mais la maison de Gaïne existe encore.

- La location de la masse communale à M. GALPIN est portée à 350 F.
- Taux de Nitrate : 82,2 mg/l en date du 13.04.83
- Résultats sondage de garderie scolaire
3 Familles concernées
 - I Heure le matin de 8H à 9H
 - I Heure et demie le soir de 16H30 à 18 H.
- Location de la salle communale pour vin d'honneur ou similaire 50 F.
- Responsable de la salle communale Mme COUILLAUT Monique.
- Clefs de l'Eglise et de la salle communale disponibles à la Mairie.
- Communion Solennelle à Bérus le 05 Juin 1983
Messe à 11 H 15.
- Après de bons et loyaux services, Madame TOUCHARD va partir en retraite ; la municipalité recherche une employée à partir du 1er JUILLET 1983.
Travaux recensés :
 - Cantine service repas.
 - Entretien des Bâtiments communaux.
 - Entretien cimetière.ce qui représente mensuellement environ 40 Heures
Garderie envisagée 40 Heures supplémentaires.
RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS à la MAIRIE.
- C'est avec dévouement que Madame ODOLANT a assuré depuis 1973, le Secrétariat de la Mairie. Elle nous quitte fin Juin et sera remplacée par Madame Josy PROVOST.
- En 1982 la Participation de la commune aux Centres Aérés a été de :
 - L'Hermitage 350 F
 - Hesloup 450 FEn 1983 la municipalité prendra à sa charge une participation journalière de 10 F par enfant pour un maximum de 21 Jours à ces deux Centres Aérés.

ETAT CIVIL

- Naissance : HODECENT Virginie "Les prés de vaux"
née le 27 Avril 1983 à Alençon.